#### **COMMUNE DE WIWERSHEIM**

#### Séance du 7 avril 2022 à 19 H 30 à la mairie

#### Sous la Présidence de Roland MICHEL, maire

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Conseillers présents : 11

Absents: 4

Membres présents: MICHEL Roland, KUHN Josiane, ANDRE Christophe, GRESS Cathy,

BECK Muriel, GROSSI Martine, BECMEUR François, CHRIST

Philippe, SCHWEITZER Eric, LETSCH Jonathan et

BROCARD Véronique.

Absents excusés: ROHFRITSCH Gérard, KOERIN Antoine, KOELL-WURM Anne

procuration à KUHN Josiane, DEPRESLES Arnaud procuration à

BECK Muriel.

#### Le PV de la séance du 17 février 2022 est adopté à l'unanimité.

#### 1) <u>COMPTE DE GESTION</u>:

Le Maire expose au Conseil Municipal le compte de gestion 2021 établi par le trésorier de Saverne.

Les résultats du compte de gestion coïncident avec les résultats du compte administratif établi par la commune.

Le compte de gestion 2021 est adopté à l'unanimité des membres présents et le Maire est autorisé à le signer.

#### 2) COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Le Conseil Municipal approuve, à 10 voix POUR - le maire n'ayant pas pris part au vote - le compte administratif 2021 de la **Commune** comme suit :

FONCTIONNEMENT			
Dépenses :		- 410 140,80	
Recettes :		+ 644 370,28	
fonctionnement :	rcice en		
Excédent		+234 229,48 €	
INVESTISSEMENT			
Dépenses :			- 820 026,98
Recettes:			+ 837 753,55
Résultat de l'exe	rcice en		
Investissement : Excédent			+ 17 726,57 €

428 068,26 €

#### 3) <u>AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2021</u> <u>DE LA COMMUNE DE WIWERSHEIM</u>

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2021 en adoptant le compte administratif de la commune qui fait apparaître :

Reports pour rappel:

Excédent reporté de la section investissement de l'année antérieure :	+ 321 396,37 €		
Excédent reporté de la section fonctionnement de l'année antérieure	+ 195 715,84 €		
Soldes d'exécution 2021 :			
Un solde d'exécution (excédent – 001) de la section d'investissement de :	+ 17726,57€		
Un solde d'exécution (excédent – 002) de la section de fonctionnement de :	+ 234 229,48 €		
Restes à réaliser:	, and a second		
Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser,			
en dépenses d'investissement pour un montant de	506 000,00 €		
en recettes d'investissement pour un montant de	165 000,00 €		
Le besoin de financement de la section d'investissement est de :	1 877,06 €		
le conseil municipal décide d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de	429 945,32 €		
comme suit RECETTES:			
Compte 1068 excédent de fonctionnement capitalisé	1 877,06 €		

#### 4) FIXATION DES TAUX DES TAXES FONCIERES 2022

Excédent de résultat de fonctionnement reporté :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal les taux d'imposition des taxes directes locales suivantes, identiques à 2021 :

TFPB

Compte 002

26,16 %

TFPNB

47,82 %

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte, à l'unanimité, la proposition de Monsieur le Maire pour les taux d'imposition des taxes directes locales 2022.

#### 5) **BUDGET PRIMITIF 2022**

:

Le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité, le Budget Primitif de la commune 2022 comme suit :

Section de FONCTIONNEMENT	Section d'INVESTISSEMENT	
Dépenses : 1 050 568,26 €	Dépenses : 1 146 000,00 €	
Recettes: 1 050 568,26 €	Recettes: 1 146 000,00 €	

#### 6) ACHAT D'UN TRACTEUR ET ACCESSOIRES

Le maire rappelle aux conseillers municipaux que les surfaces de terrains à entretenir s'agrandissent avec la création de la piste cyclable vers Schnersheim, et l'élargissement de l'emprise communale.

Il propose l'acquisition d'un tracteur pour entretenir les bords des voiries, l'emprise de l'étang et tous les espaces verts ainsi que les accessoires qui permettront l'arrosage des fleurs et les transports de terres, etc...

Après avoir étudié les devis, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cet achat pour un montant de 41 925,00 € HT pour le tracteur et 7 611,80 € HT pour les accessoires auprès de l'entreprise GK MATERIEL ESPACE VERT de Wiwersheim.

### 7) <u>AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN ACTE DE CESSION</u> <u>ET ACQUISITION POUR ELARGISSEMENT DE LA VOIRIE</u> COMMUNALE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M le Maire à signer l'acte notarié qui sera établi par Maître Bruno BELLOT, notaire à Saverne pour l'acquisition, à l'euro symbolique, de 2 petites parcelles de terrains (section 2 n°177/57 de 0,16 ares et n°178/57 de 0,07 ares) et la cession à d'une parcelle (section 2 n° 181/74 de 0,04 ares). Ces parcelles sont situées devant la propriété n°21 rue du village (SCI 123) et sont destinées à élargir la voirie et la rendre linéaire.

D'autre part, il autorise l'acquisition à l'euro symbolique d'une parcelle le long de la même propriété (SCI 123) près du lavoir communal, afin d'élargir le passage (section 2 n°179/57 de 0,19 ares).

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'acquisition et la cession de ces parcelles pour élargir les voies communales, aux conditions précitées, et autorise le maire à signer le procès-verbal d'arpentage et l'acte notarié.

# 8) <u>AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN ACTE DE RETROCESSION POUR ELARGISSEMENT DE LA VOIRIE ET CREATION D'UN TROTTOIR RUE DE L'ECOLE ET ROUTE DE SAVERNE (N°17)</u>

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M le Maire à signer l'acte notarié qui sera établi par un notaire pour l'acquisition, à l'euro symbolique, de 3 petites parcelles de terrains sur la route de Saverne devant la propriété située au n° 17 de cette même route :

- Section 1 parcelle 341/2 de 4 centiares
- Section 1 parcelle 342/2 de 4 centiares
- Section 1 parcelle 342/2 de 17 centiares

Et l'acquisition, à l'euro symbolique de la parcelle section 1 parcelle 317/2 d'une contenance de 0,41 ares rue de l'Ecole pour création d'un trottoir.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'acquisition de ces parcelles pour élargir ou créer des trottoirs aux conditions précitées, et autorise le maire à signer le PV d'arpentage et l'acte notarié.

## 9) <u>AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN ACTE DE</u> <u>RETROCESSION POUR ELARGISSEMENT DE LA VOIRIE /</u> <u>RUE DE L'AVOINE</u>

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M le Maire à signer l'acte notarié qui sera établi par un notaire pour l'acquisition, à l'euro symbolique, d'une bande de terrain le long de la rue de l'AVOINE devant la propriété située au n° 3 de cette même rue :

- Section 2 parcelle provisoire (2)/46 de 0,52 ares pour création d'un trottoir et élargissement de voirie.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'acquisition de cette parcelle pour élargir ou créer un trottoir aux conditions précitées, et autorise le maire à signer le PV d'arpentage et l'acte notarié.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 H 45

See b. Gron